

RCS : SEDAN

Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00004

Numéro SIREN : 529 343 972

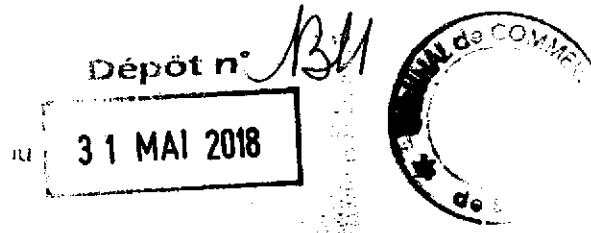
Nom ou dénomination : CABINET BERNARD PIERQUIN

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2018 sous le numéro de dépôt 1311

SASU CABINET BERNARD PIERQUIN

41 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN

08000 WARCQ



## COMPTES ANNUELS

Désignation de l'entreprise : SASU CABINET BERNARD PIERQUIN      Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 41 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN      08000 WARCOU      Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 5 2 9 3 4 3 9 7 2 0 0 0 1 2      Néant  \*

				Exercice N clos le		N-1		
				31/12/2017		31/12/2016		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB						
	Frais de développement *	CX						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF						
	Fonds commercial (1)	AH						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL						
	Terrains	AN						
	Constructions	AP						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR						
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 560	1 560				
	Immobilisations en cours	AV						
	Avances et acomptes	AX						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres participations	CU						
	Créances rattachées à des participations	BB						
	Autres titres immobilisés	BD						
	Prêts	BF						
	Autres immobilisations financières*	BH						
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>1 560</b>	<b>1 560</b>				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL					
		En cours de production de biens	BN					
		En cours de production de services	BP					
		Produits intermédiaires et finis	BR					
Marchandises		BT						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV						
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	6 260	5 217	1 043	5 273		
ACTIF CIRCULANT	Autres créances (3)	BZ	491		491	915		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB						
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD						
	Disponibilités	CF	41 799		41 799	60 568		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH						
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>48 550</b>	<b>5 217</b>	<b>43 333</b>	<b>66 757</b>		
	STOCKS *	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>50 110</b>	<b>6 777</b>	<b>43 333</b>	<b>66 757</b>	
Rechts : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		6 260		
Immobilisations :								

**CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise : SASU CABINET BERNARD PIERQUIN

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1...000.....)	DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	401	7 391	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	15 274	14 010	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	16 775	22 501	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	16 148	28 400	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 103	5 110	
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 062	7 621	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB	245	3 125	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	26 558	44 256		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	43 333	66 757		
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	26 558	44 256		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	biens* services*	FD	FE	FF		
			28 896	FH	FI	28 896	34 342
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	28 896	34 342	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	6 921	7 785	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	2	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	35 818	42 129
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	16 738	24 025	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	478	486	
	Salaires et traitements*			FY			
	Charges sociales (10)			FZ	632	634	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA		
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		500
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	0	1	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	17 848	25 647	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	17 970	16 482	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR			
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU			
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV			
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	17 970	16 482	

Désignation de l'entreprise : SASU CABINET BERNARD PIERQUIN

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH				
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	2 696	2 472		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	35 818	42 129		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	20 544	28 119		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	15 274	14 010		
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 921	7 785		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice		NA
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>		
Principes et conventions générales	x	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	
Informations générales complémentaires	x	
Informations complémentaires (CICE)		NA
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>		
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers		NA
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites		NA
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures		NA
Liste des filiales et participations		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

#### **De la SAS Cabinet Bernard PIERQUIN sis à Warcq (08000), 41 boulevard Lucien Pierquin dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession de Commissariat aux Comptes**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, dont le total est de 43.333 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 28.896 Euros et dégageant un bénéfice de 15.274 Euros, ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président de la société.

#### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives conformément à la directive 2013/34/UE du 16 juin 2013, art.3 & c.com.art.L123-16-1 modifié.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### ***Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :***

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

#### ***Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :***

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charges.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et titres de placement immobilisés,
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles,
- les coûts de développement,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions.

### **Informations générales complémentaires**

#### ***Immobilisations corporelles et incorporelles :***

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements pour dépréciation sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- matériel de bureau et informatique de 3 à 5 ans

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

### ***Créances :***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**« CABINET BERNARD PIERQUIN »**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros**  
**Siège social**  
**41 boulevard Lucien Pierquin, 08000 WARCQ**  
**529.343.972 RCS Sedan**

**EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 30 MAI 2018**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**DEUXIEME DECISION**

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de Euros comme suit :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 15.271,10 Euros,
- Autres réserves : 400,87 Euros,
- **Bénéfice distribuable : 15.671,97 €**

Affectation :

- la somme de 15.500,00 Euros 15.500,00 Euros,  
à titre de dividendes à l'Associé unique,  
soit un montant de 1.550,00 Euros pour chacune des  
10 actions composant le capital social,
  
- le solde, soit le montant de 171,97 € Euros, 171,97 Euros,  
au poste « Autres réserves » qui se trouve ainsi porté au  
même montant,

**Total égal au bénéfice distribuable de l'exercice..... 15.671,97 Euros.**

L'Associé unique précise que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20%, soit une taxation globale de 30% à verser dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

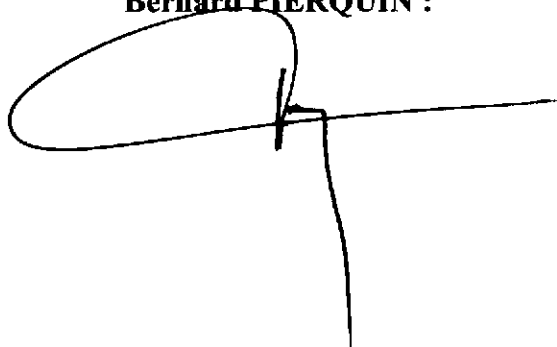
Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.



Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices clos, ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Montants</u>
2014	20 000 Euros éligibles à l'abattement
2015	14 500 Euros éligibles à l'abattement
2016	21 000 Euros éligibles à l'abattement

Certifié conforme,  
L'Associé unique et Président,  
**Bernard PIERQUIN :**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a long, thin vertical stroke extending downwards from the center of the loop.